



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12/12/2011**

N° 2011-110

Nombre de Membres	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	10
Votants	11
Vote pour	11
Vote contre	0
Abstention	0

L'an deux mille onze, le 12 décembre à dix-neuf heures, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Le BROC, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 7 décembre, 2011.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs TORNATORE – PAILLOLET – DUJON – ESCRIOU – AUDIBERT – BENABEN – FASOLA – FOURNY – LACROIX – YACOUB.

ABSENTS : Mmes BEUCHE, DELAROCCHA, ROBERT, M. HEURA.

REPRESENTES : M. KAIL par Mme FOURNY.

Secrétaire de séance : Madame BENABEN

DIA N° 26-11

Monsieur DUJON, 2nd Adjoint, présente la D.I.A. n° 26-11 déposée par Maître FERAUD le 1^{er} décembre 2011.

Désignation du bien : **bâtiment vendu en sa totalité.**

Parcelles	B n°636
Superficies des parcelles	440 m ²

Propriétaires : **M. VERDIER**

Prix : **190 000 €**

Adresse : **La Fontone**

Considérant que les immeubles en questions sont soumis au droit de préemption urbain,
Considérant cependant que l'acquisition de ces immeubles ne présente pas d'intérêt pour la Commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption urbain dans le cadre de ces cessions.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,
Pour Extrait conforme,
Le Maire,
Emile TORNATORE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 15/12/2011, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 15/12/2011. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'état.